

Marché européen unique. Ce sont les efforts de chaque entreprise qui détermineront notre succès collectif.

Notre première initiative, appelée le "Défi européen", suppose la collecte et la diffusion d'informations. Son objectif est d'étudier et d'expliquer le marché d'après-1992 aux Canadiens, de traduire l'information en connaissance.

Pour ce faire, notre Ministère parraine une série d'études sur le Marché européen unique. La première partie, intitulée "Conséquences pour l'Europe", a été publiée en avril. L'étude a connu tellement de succès qu'il a fallu faire une réimpression. La deuxième partie comprend 12 rapports sectoriels pour évaluer les conséquences du Marché européen pour le développement du commerce, de l'investissement et de la technologie au Canada. Nous publions aujourd'hui les trois premiers rapports - sur l'agriculture et les produits alimentaires, sur les biens de consommation et les industries culturelles, et sur les industries de télécommunication et d'informatique. Les 9 autres rapports sectoriels suivront à l'hiver et au printemps de 1990.

Nous sommes à établir un service automatisé d'information en direct sur l'Europe de 1992, un service adapté aux utilisateurs canadiens. Cette information pourra être consultée par le biais de notre Ministère et des centres régionaux du commerce international. Nous collaborons également avec le Conseil canadien des normes pour offrir une meilleure information sur les normes communautaires.

De plus, pour nous aider à évaluer les changements qui se produisent en Europe, nous avons établi des groupes de travail composés de membres représentant les secteurs public et privé.

Au sein du secteur public, nous avons des groupes de travail interministériels qui analysent les effets que la législation communautaire aura sur des secteurs industriels donnés, comme ceux qui nous intéressent aujourd'hui. Plusieurs des constatations de ces groupes de travail fournissent aussi des données utiles à nos négociateurs au GATT.

Au sein du secteur privé, le CCCE - ou Comité consultatif sur le commerce extérieur - a établi un groupe de travail sur l'Europe de 1992. Le groupe comprend 9 présidents et représentants d'organisations privées qui offrent spécifiquement des conseils sur les développements en Europe. David Culver dirige ce groupe de travail et conseille le gouvernement. Vous devriez consulter vos GCSCÉ respectifs et ce groupe de travail lorsque vous songez à vous lancer sur le marché européen.

La Conférence d'aujourd'hui s'inscrit également dans le cadre de la première initiative. C'est la deuxième d'une série de conférences que nous coparrainons avec les gouvernements provinciaux.